



Règlement du jeu-concours « GRAND QUIZZ DES SAUTERNES »

Article 1 : Objet

Les Vignerons de Sauternes et Barsac (ODG) dont le siège est situé 13 place de la Mairie 33210 Sauternes, identifiés à l'Insee Aquitaine, sous le numéro Siret 515088425 00019, organisent un jeu-concours gratuit intitulé «GRAND QUIZZ DES SAUTERNES ». La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des modalités et conditions d'exécution prévues au présent règlement.

Article 2 : Conditions d'accès au jeu

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine.

Article 3 : Modalités de participation

Le jeu-concours permet de déterminer et de récompenser les participants ayant répondu correctement au jeu et ce par tirage au sort.

Pour accéder au jeu et jouer, il suffit de se rendre sur le site internet <http://www.sauternes-barsac.com>

Le jeu-concours commence le samedi 1er Décembre 2012. Les récompenses sont attribuées par tranches mensuelles, tirées au sort dans la liste des joueurs inscrits.

Le jeu a une durée indéfinie, Le tirage au sort se faisant, pour chaque mois terminé, le 1^{er} lundi du mois suivant (ou le 1^{er} jour suivant immédiatement en cas de fermeture des locaux). Les gagnants seront contactés par email après tirage au sort. Ce jeu prendra fin quand Les Vignerons de Sauternes et Barsac – ODG le décideront.

Ce jeu concours aura lieu :

Sur le site www.sauternes-barsac.com

- A partir du Samedi 1^{er} Décembre 2012



Les participants doivent trouver l'intrus dissimulé au sein d'une liste pour avoir accès au formulaire d'inscription. Il est obligatoire d'avoir la bonne réponse et de remplir entièrement le formulaire pour participer au tirage au sort. Le participant devra notamment saisir son nom et son adresse électronique valide. L'enregistrement des participations s'effectue de façon continue pendant la période du jeu-concours, l'heure de la réception de l'enregistrement de son inscription, faisant foi. Aucun autre moyen de participation (notamment par courrier) ne sera pris en compte.

Le jeu-concours est accessible depuis la page d'accueil du site internet <http://www.sauternes-barsac.com>

Ce jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Une seule participation sera enregistrée par jour et par adresse électronique valide.

Toute inscription incomplète ou contenant des informations fausses ou erronées sera considérée comme nulle et non avenue.

La participation à ce jeu implique de la part du joueur l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute participation devra être loyale.

Article 4 : Disponibilité du Jeu-concours

Le site internet <http://www.sauternes-barsac.com> est accessible 24/24H, 7/7J, sauf interruption, programmée ou non pour les besoins de sa maintenance ou cas de force majeure.

Les vigneronns de Sauternes et Barsac – ODG mettront en œuvre tous les moyens à leur disposition pour assurer un accès normal au jeu-concours, mais ne seront tenus à aucune obligation de résultat. Ils ne seront pas tenus pour responsable en cas de mauvais fonctionnement du site internet, de dysfonctionnement du site ou des serveurs.

Article 5 : Détermination des gagnants

Le tirage au sort s'effectue parmi les participants ayant trouvé l'intrus (6 gagnants par mois) et ayant correctement remplis le formulaire d'inscription.

Du 1^{er} lot au 6^{ème} lot : 1 bouteille de vin des Vignerons de Sauternes et Barsac, d'une valeur moyenne de 20 €.

Le tirage au sort sera effectué pour chaque mois terminé le 1^{er} Lundi du mois suivant (ou le 1^{er} jour suivant immédiatement en cas de fermeture des locaux) à 14h dans les locaux des Vignerons de Sauternes et Barsac – ODG, par un responsable de la commission promotion.

Le jury se réserve le droit de contrôler la conformité des bulletins gagnants au regard notamment des conditions de validité définies au présent règlement de jeu et ce, avant toute attribution des lots.

Dans l'hypothèse où une participation ne satisferait pas aux conditions de validité définies aux présentes, elle sera de facto déclarée nulle et remise en jeu plus tard.

SAUTERNES BARSAC
si Subtil...



Les gagnants seront informés par e-mail et pour l'expédition de leur lot de récompense, il leur sera demandé une adresse postale.

Article 6 : Les dotations et la remise des lots

Si les circonstances l'exigent, les Vignerons de Sauternes et Barsac - ODG se réservent le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente.

Les Vignerons de Sauternes et Barsac - ODG déclinent toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait survenir au gagnant à l'occasion de l'utilisation du lot gagné.

Si les coordonnées sont incomplètes, ou inexploitables, le gagnant perdra le bénéfice de son lot et celui-ci sera remis en jeu plus tard.

- La remise des lots sera effectuée par envoi postal (bouteille des AOC regroupées dans la communication des Vignerons de Sauternes et Barsac - ODG).

Article 7 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://www.depotjeux.com) auprès de l'étude COHEN-SKALLI-HOBA située 5 avenue Gabriel Péri BP42 93401 SAINT-OUEN CEDEX.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande à l'adresse suivante :

Les Vignerons de Sauternes et Barsac

ODG

13 place de la Mairie

33210 Sauternes

Article 8: Jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au jeu se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à la société organisatrice.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement seront remboursés au tarif lent en vigueur pour la France Métropolitaine sur simple demande écrite figurant dans la demande de remboursement.

SAUTERNES BARSAC
si Subtil...



Article 9 : Informations nominatives concernant les participants

Les informations nominatives recueillies dans le cadre des jeux concours sont traitées conformément à l'article 27 de l'informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 Août 2004. Tous les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification et de radiation des données personnelles les concernant sur simple demande par courrier à l'adresse suivante

Les Vignerons de Sauternes et Barsac

ODG

13 place de la Mairie

33210 Sauternes

Article 10 : Autorisation donnée aux Vignerons de Sauternes et Barsac - ODG

Les participants du jeu-concours autorisent Les Vignerons de Sauternes et Barsac – ODG à utiliser leurs adresses e-mail pour leur envoyer sa lettre d'information électronique. Ils peuvent à tout moment se désinscrire.

Article 11 : Force majeure

Les Vignerons de Sauternes et Barsac – ODG organisatrice se réservent le droit de proroger, de modifier ou annuler ce jeu, si les circonstances l'exigent. En toute hypothèse, la survenance d'un cas de force majeure autorisera Les Vignerons de Sauternes et Barsac –ODG à interrompre de façon temporaire ou définitive le déroulement du jeu. Leur responsabilité ne saurait à ce titre être engagée et aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne saurait être versée aux participants.

Article 12 : Loi applicable et litiges

Le présent règlement de jeu est soumis à la loi Française.

Tous litiges qui ne pourront être réglés à l'amiable seront soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

Article 13 : Adresse du jeu concours

Les Vignerons de Sauternes et Barsac

ODG

13 place de la Mairie

33210 Sauternes

SAUTERNES BARSAC
si Subtil...

